

Renforcer la résilience du système agricole durable à Podor

Projet 24/036-A

Termes de référence
ÉVALUATION FINALE EXTERNE

version 28 Juillet 2026

INDEX :

0.- TITRE	1
1.- INTRODUCTION	1
Objet de l'évaluation	1
Justification de l'évaluation	1
Objectifs de l'évaluation	1
Utilisation et attentes de l'évaluation	3
2.- OBJET ET ANTÉCÉDENTS DE L'ÉVALUATION	3
Budget:	4
Partenaire local du projet:	5
Autres acteurs du projet	6
3.- ACTEURS IMPLIQUÉS DANS L'ÉVALUATION	6
4.- PORTÉE DE L'ÉVALUATION	7
5.- QUESTIONS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	8
6.- MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL	10
7.- STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION	15
8.- EQUIPE D'ÉVALUATION	16
Prémisses de l'évaluation	17
Droits d'auteur et publication de l'information	17
10.- DÉLAIS POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION	18
11.- BUDGET	18
12.- PRÉSENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE ET CRITÈRES DE VALORISATION	19
Critères d'évaluation de l'offre	20
LIEU ET DÉLAIS DE PRÉSENTATION DE L'OFFRE	20

0.- TITRE

Terme de référence pour l'évaluation finale du projet :

“ Renforcer la résilience du système agricole durable à Podor”, Projet 24/036-A, financé par le gouvernement du Îles Baléares (CAIB).

1.- INTRODUCTION

Objet de l'évaluation

Le projet : “Renforcer la résilience du système agricole durable à Podor”, code du projet 24/036-A, financé par gouvernement du Îles Baléares (CAIB).

Justification de l'évaluation

Selon la procédure de suivi et de justification des projets des ONGD et du bailleur de fonds CAIB, CERAI et son partenaire Enda Pronat, considèrent l'évaluation des projets comme un point très important. Cette évaluation repose donc également sur l'intérêt propre de CERAI/ Enda Pronat pour:

- Augmenter la qualité de ses interventions afin de mieux répondre à la mission de l'organisation,
- Améliorer la transparence vis-à-vis des populations locales avec lesquelles CERAI/ Enda Pronat travaillent, des acteurs locaux, des bailleurs, de ses partenaires et des organes de gestion du projet,
- Approfondir les connaissances de l'organisation et les assimiler aux différents projets, les partager avec les partenaires locaux et ainsi identifier les pratiques ayant une valeur ajoutée importante dans le processus de mise en œuvre du projet actuel,
- Assurer la visibilité et la durabilité des améliorations introduites par le projet.
- Recueillir les opinions et les expériences des bénéficiaires pour comprendre comment le projet a amélioré leurs conditions de vie et s'il a répondu à leurs besoins.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation est promue par CERAI/ Enda Pronat comme un mécanisme d'amélioration de la qualité des interventions futures, de mettre en valeur et de capitaliser l'expérience du projet.

En définitive, l'évaluation doit favoriser l'apprentissage et assurer la transparence vis-à-vis de toutes les parties prenantes impliquées dans le projet.

Les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- Être un outil d'apprentissage significatif permettant de connaître le fonctionnement, les résultats et les effets du projet, afin d'orienter les interventions futures. L'apprentissage est essentiel pour mener à l'amélioration des processus.

- Analyser, à partir des résultats de l'évaluation, la poursuite du projet en identifiant précisément et concrètement les bonnes pratiques, les leçons apprises et les recommandations pour améliorer les interventions futures ainsi que la stratégie de CERAI/Enda Pronat.
- Effectuer une analyse critique de l'intervention pour déterminer si les activités réalisées et les résultats obtenus sont conformes aux attentes du projet, c'est-à-dire si l'impact de ces activités sur la population cible et la mise en œuvre du projet a contribué à améliorer la qualité de vie et à satisfaire les besoins objectifs de la population.
- Évaluer l'impact sur l'amélioration des conditions de genre dans les communautés cibles et la durabilité des actions.
- Évaluer l'impact du projet sur la communauté en adoptant une perspective axée sur les droits humains et la durabilité des actions.
- Évaluer le processus de développement des actions selon les lignes directrices de CERAI/Enda Pronat.
- Mesurer la pertinence et la cohérence du projet par rapport aux besoins de la société locale et des acteurs impliqués.
- Analyser l'efficacité des ressources budgétaires allouées par rapport aux activités menées en faveur des bénéficiaires locaux.
- Identifier les opportunités et les faiblesses du projet et proposer des stratégies d'amélioration.
- Analyser la qualité du modèle de coordination et de suivi établi avec les acteurs impliqués.
- Formuler des recommandations précises et concrètes pour améliorer les interventions futures.
- Identifier et évaluer les pratiques innovantes mises en œuvre durant le projet et leur impact sur l'efficacité des interventions.
- Améliorer les processus afin de gagner en efficacité dans l'obtention des résultats.
- Optimiser la gestion, la coordination et l'efficacité des flux d'information.
- Renforcer la cohérence globale de l'intervention et exploiter les synergies entre acteurs et partenaires locaux.
- Approfondir et institutionnaliser les relations de partenariat avec les associations locales.
- Identifier et analyser les risques potentiels qui pourraient affecter la mise en œuvre et les résultats du projet.

Utilisation et attentes de l'évaluation

Les conclusions, les leçons apprises et les recommandations qui découleront de l'évaluation seront diffusées et utilisées principalement par les différents acteurs et parties prenantes de l'intervention, ainsi que par les responsables directs de CERAI/Enda Pronat, afin d'améliorer les mécanismes de gestion des ressources et de préparer les phases suivantes de l'action. Elles seront également utilisées comme leçons apprises pour d'autres interventions menées par les différentes organisations.

2.- OBJET ET ANTÉCÉDENTS DE L'ÉVALUATION

Objectif général du projet : Contribuer à l'exercice du droit à l'alimentation et à la nutrition des communautés rurales de la moyenne vallée du fleuve Sénégal

Description : Un appui sera apporté au développement de l'agriculture familiale territoriale avec comme approche la chaîne de production. Il s'inscrit dans un processus de transition agro-écologique qui défend les droits des paysans, notamment l'accès et la disponibilité des ressources productives et financières pour les femmes rurales.

Objectif spécifique: Renforcer la résilience du système agricole durable à Podor

Description: Il contribuera à l'autonomie de 251 agricultrices familiales en générant leurs propres revenus par l'extension et l'amélioration de leur production horticole et la diversification et valorisation des produits du GPF. Le projet permettra aux femmes de bénéficier d'une plus grande notoriété sociale et d'apporter des changements à leur vie.

Résultats escomptés et activités du projet

R1. Fortifier l'accès et contrôle aux petits ruminants des femmes et des jeunes dans deux villages de Podor.

- A.1.1. Mise en place de 42 troupeaux de basse-cour entre les mains d'agricultrices familiales (21) et de jeunes ruraux (21, 10 jeunes femmes).
- A.1.2. Ateliers sur la santé et la gestion des petits ruminants pour les femmes et les hommes.
- A.1.3. Ateliers sur l'entrepreneuriat économique axé sur l'élevage et sensible à la dimension de genre, destinés à des groupes distincts de femmes et d'hommes.

R2. Améliorer la diversification de moyens familiaux grâce à la valorisation des arbres fruitiers dans deux villages de Podor.

- A.2.1. Mise en place de 2 pépinières artisanales d'arbres fruitiers pour un groupe d'agricultrices et un groupe de jeunes.
- A.2.2. Campagne de plantation d'arbres fruitiers et de haies dans les cours des maisons, des écoles et de deux parcelles des GPF.
- A.2.3. Ateliers d'entretien et de taille des arbres fruitiers pour les agricultrices familiales et leurs maris

R3. Augmenter la sensibilisation des différents collectifs des 2 villages sur le rôle des femmes et de la jeunesse dans les systèmes agricoles familiaux durables.

- A.3.1. Ateliers de sensibilisation à l'alimentation saine et durable pour 2 écoles primaires.
- A.3.2. Ateliers dans les écoles de Palma dans le cadre de la campagne Baléares-Sénégal L'alimentation qui nous unit.
- A.3.3. Communication et socialisation des résultats au Sénégal
- A.3.4. Journée DyTAEL mettant en valeur l'esprit d'entreprise des femmes parmi les agriculteurs

RTR. Activité transversale Suivi et évaluation du projet conformément à la gestion axée sur les résultats.

Bénéficiaires: Le projet touche directement 898 personnes, dont 63 % sont des femmes (565) ; 45 % sont des jeunes filles et 5 % des jeunes femmes. En outre, le projet implique des responsables communautaires, tels que des chefs de village et des notables locaux (34 personnes, dont 17 femmes), 2

groupes de producteurs agricoles (GPF), 2 associations de jeunes et des membres de la société civile issus du DyTAEL (55 personnes), touchant ainsi indirectement une population de 7.744 personnes dans les villages de Kodith, Diambo Souballo et Ngwale, situés dans la commune de Guédé Village, département de Podor, au Sénégal.

Date de démarrage et fin du projet:

Date de démarrage du projet : 14 novembre 2024

Date de fin du projet : 13 août 2026

Durée : 21 mois (18 mois + 3 extension)

Budget:

Budget total : 125.000,00 € dont:

Subvention de CAIB: 125.000,00 €

Contexte de l'intervention :

Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux engagés par le CERAI depuis 2009 et de sa stratégie visant à renforcer la résilience des communautés de la vallée du fleuve Sénégal à moyen et long terme, lancée en 2014 auprès des communautés agro-pastorales familiales de la vallée du fleuve Sénégal, dans les régions de Gorgol et de Trarza, et étendue depuis 2017 au département de Podor au Sénégal.

La stratégie de résilience vise à renforcer les stratégies endogènes concrètes liées au changement climatique, à l'agriculture pluviale et à l'adaptation des producteurs du Sahel et des éleveurs face à l'incertitude liée au maintien de la transhumance. Elle s'attache ainsi à favoriser de nouvelles formes de résilience fondées sur l'agriculture, l'élevage et l'agro-pastoralisme familial durable.

Sur les rives du fleuve Sénégal, où se côtoient traditionnellement les cultures des zones inondables (walo) et celles des zones non inondables (dieri), la baisse des précipitations, conjuguée aux modifications apportées par l'homme au cours du fleuve, entraîne une diminution de l'étendue et du volume du lit dans le delta du fleuve Sénégal et affecte également la capacité de fertilisation naturelle due à l'accrétion du fleuve ; ce qui réduit les ressources pastorales et les populations de poissons (Garambois et al. 2018). Les institutions publiques continuent toutefois de miser sur les ouvrages hydrauliques et la monoculture du riz. Face à cette situation, le CERAI et l'ENDA PRONAT, depuis le début de leur collaboration en 2018, soutiennent l'agriculture familiale dans de petits périmètres d'irrigation ou sur les berges du fleuve, moins touchés par les sécheresses et permettant le recours à la main-d'œuvre familiale ainsi que la diversification des activités du système agricole, fondement de l'adaptation et de la survie des populations sahéniennes.

En s'appuyant sur les connaissances des producteurs et productrices familiaux pratiquant l'agro-élevage, on améliore l'utilisation et la conservation des ressources et on réduit la dépendance vis-à-vis des intrants extérieurs en intégrant l'agriculture et l'élevage. De cette manière, on répond aux besoins alimentaires de la famille et, dans la mesure du possible, on génère des excédents au niveau local tout en favorisant un changement de mentalité qui va dans le sens d'intérêts

stratégiques.

Partenaire local du projet:

Le partenaire local Enda Pronat (Environnement Développement Action pour la Protection Naturelle des Terroirs) a participé avec le CERAI et Enda Pronat à toutes les phases du projet en tant qu'agent de développement local spécialisé dans la promotion de l'agroécologie pour le développement rural durable et la souveraineté alimentaire, connaissant bien le territoire, les agricultrices et agriculteurs, les autres acteurs locaux et ayant une expérience avérée ainsi qu'une volonté claire de pérenniser ce travail en assurant le transfert des connaissances acquises sur le territoire, dans la Vallée du fleuve Sénégal.

Enda Pronat sera chargée, avec le CERAI, de l'identification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du projet. Enda Pronat servira de médiateur pour soutenir et favoriser la participation des villages bénéficiaires, ce qui facilitera la mise en œuvre des activités et les interactions avec les autres acteurs locaux. Enda Pronat possède une grande expérience du travail avec les agriculteurs et agricultrices de la vallée du fleuve Sénégal, où elle a exécuté différents projets avec divers partenaires.

Autres acteurs du projet

Les autres acteurs impliqués dans le projet sont les agriculteurs et agricultrices des 3 villages Kodith, Diambo Souballo y Ngawlé, dans le commune de G.Village, dans le département de Podor.

3.- ACTEURS IMPLIQUÉS DANS L'ÉVALUATION

- Enda Pronat, comme partenaire local de la mise en œuvre du projet,
- Les agriculteurs et agricultrices bénéficiaires directs de l'action,
- les responsables de la commune Guédé Village,
- Les responsables des villages ciblés Kodith, Diambo Souballo y Ngawlé,
- Les familles des agricultrices et des agriculteurs des villages cibles
- Les institutions locales (IEF, SAED et associations locales)
- Les membres de la dynamique locale pour une transition agroécologique (DyTAEL)

Contacts clés

- Coordinateurs des organisations impliquées dans l'exécution du projet
- Responsables de l'exécution du projet
- Agriculteurs et agricultrices
- Groupements de Promotion Féminines
- Associations des jeunes
- Familles de producteurs/trices
- Les participants aux formations et actions de sensibilisation

- Maires de lieux d'intervention, surtout dans le commune d'intervention.
- Autorités locales – notables des villages

Comité de gestion et de suivi de l'évaluation

Sa fonction est de gérer et de coordonner la mise en œuvre de l'évaluation, tout en orientant le travail des évaluateurs, en fournissant les informations et documents nécessaires. L'unité est responsable de la validation et du suivi du processus, d'élaborer les Termes de Référence (TdR), de l'embauche de l'évaluateur, ainsi que de la publication et de la diffusion des résultats.

Ses principales fonctions, sous la supervision de l'Unité de gestion, sont les suivantes :

- Faciliter la participation des acteurs concernés dans la conception de l'évaluation : identification des besoins d'information, définition des objectifs.
- Valider les documents relatifs à la planification de l'évaluation.
- Faciliter l'accès de l'équipe d'évaluation à toutes les informations pertinentes et documents relatifs à l'intervention, ainsi qu'aux acteurs et informateurs qui peuvent participer à des entrevues clés, des groupes de discussion ou d'autres rencontres techniques de collecte d'information
- Surveiller la qualité du processus ainsi que des documents et rapports élaborés, en y ajoutant ses contributions et veiller à ce qu'ils répondent aux besoins et aux demandes de renseignements sur l'intervention.
- Diffuser les résultats de l'évaluation, en particulier parmi les organisations et groupes de discussion.

Ce comité participera à la conception de l'évaluation et assurera une communication directe avec les évaluateurs. Il est composé des coordinateurs du projet.

4.- PORTÉE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de ce projet sera réalisée dans le cadre des lignes directrices établies par la CAIB et répondra aux conditions suivantes :

Institutionnelles et réglementaires: Les organisations impliquées sont le bailleur CAIB, l'organisation bénéficiaire de la subvention CERAI et le partenaire local, Enda Pronat.

Géographique: la zone d'intervention comprend les villages Kodith, Diambo Souballo et Ngawlé à la commune de Guédé Village.

Secteurs:

Les **secteurs CAD** auxquels se réfère le projet sont :

- Développement agricole
- Élevage
- Autonomie économique des femmes

Les ODS:

ODS 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde 1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance

1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité

ODS 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable 2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

ODS 5 : ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne

ODS 12 : Ensure sustainable consumption and production 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles patterns

ODS 13: Take urgent action to combat climate change and its impacts 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

5.- QUESTIONS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères d'évaluation

En complétant l'analyse du processus, l'évaluation par résultats devra prendre en compte l'analyse selon les critères d'évaluation établis par le Comité d'Aide au Développement (CAD):

Critères principaux :

- Pertinence
- Efficience
- Efficacité
- Impact
- Durabilité

Critères supplémentaires :

- Cohérence

- Couverture
- Appropriation
- Alignement
- Participation
- Capacité institutionnelle
- Visibilité de l'aide

Critères transversaux :

- Approche de genre dans le développement
- Approche diversité
- Droits humaines
- Facteurs socioculturels
- Facteurs technologiques
- Facteurs économiques et financiers
- Facteurs environnementaux

Questions de l'évaluation

Les questions suivantes sont proposées comme une première approximation des niveaux d'analyse attendus pour l'évaluation. L'analyse des questions générales et spécifiques doit être réalisée en tenant compte des critères et des normes mentionnés ci-dessous :

Critère	Questions
Efficacité	- Les activités sont-elles appropriées pour l'atteinte des résultats ? - Les indicateurs de résultats sont-ils bien définis ? - Les sources de vérification sont-elles fiables, pertinentes ? - Les résultats escomptés par les différentes parties prenantes ont-ils été atteints? - Les obstacles ont-elles été rencontrés dans l'atteinte des résultats et comment ont-ils été surmontés ?
Efficience	- Dans quelle mesure les périodes prévues et les ressources humaines étaient adaptées à l'atteinte des résultats ? - Des indicateurs appropriés ont été utilisés pour la planification et le suivi des actions ? - La coordination entre les différents acteurs a-t-elle permis d'optimiser les ressources disponibles ?
Pertinence	Le projet a-t-il contribué à l'atteinte des objectifs : - L'intervention correspond-elle aux priorités et aux besoins de la population bénéficiaire ? - Le projet est-il en phase avec les priorités et les besoins du groupe cible? - La structure des objets, résultats et activités de l'intervention a-t-elle été correctement définie ? - Les activités programmées sont-elles adéquates pour atteindre les objectifs de l'intervention ? - Les priorités des bénéficiaires ont-elles changé depuis la définition de l'intervention ? Si oui, l'intervention s'est-elle adaptée à ces changements ? - La thématique du genre est adaptée au contexte local? - L'intervention est complémentaire à d'autres stratégies ou programmes

Critère	Questions
	d'intervention sur le même territoire? – Les priorités de développement du pays bénéficiaire ou de la zone d'influence ont-elles changé ? – Les besoins des femmes ont-ils été satisfaits par le projet ? L'approche genre a-t-elle été appliquée efficacement ? – Des problèmes ont-ils été identifiés qui ne sont pas envisagés dans l'exécution du projet ? Quelles actions ont été développées pour y répondre ? – Quelle valeur le développement et la réalisation du projet ont-ils pour les collectivités locales ?
Impact	– Dans quelle mesure les actions de l'intervention ont atteint tous les groupes cibles ? – Quelle est la perception des titulaires de droits sur les résultats atteints et du rôle qu'ils jouent dans leur réalisation ? – L'intervention a-t-elle agi en faveur de la souveraineté alimentaire ? – Le projet a-t-il généré des impacts positifs ou négatifs inattendus ?
Viabilité	– Est-ce que le projet a réussi à induire et / ou renforcer des processus institutionnels et sociaux et développé les capacités locales pour assurer la durabilité des impacts positifs du projet ? – Est-ce que le collectif cible aux compétences de gestion économique pour donner une continuité aux résultats du projet une fois qu'il sera terminé ? – Quels facteurs sur la durabilité les priorités politiques, des facteurs économiques, institutionnels, technologiques, culturels ou environnementaux ?* Le projet a favorisé un processus techniquement approprié ? Le groupe cible s'est-il approprié de la technologie apportée ?
Cohérence	- L'intervention est-elle cohérente avec les autres actions menées par CERAI/Enda Pronat et par d'autres acteurs (SAED, IEF, ONG) dans la même zone d'intervention ? - Les activités du projet sont-elles cohérentes entre elles et avec les objectifs poursuivis ?
Participation et appropriation	- Les bénéficiaires (femmes, jeunes, hommes) ont-ils été associés à la conception, à la mise en œuvre et au suivi du projet ? - Les structures locales (GPF, associations de jeunes, DyTAEL) se sont-elles appropriées les résultats et sont-elles en mesure d'en assurer la continuité ?
Approche genre (critère transversal)	- Dans quelle mesure l'approche genre a-t-elle été intégrée de façon transversale dans l'ensemble des activités et pas uniquement dans les résultats qui ciblent explicitement les femmes ? - Les rapports de pouvoir entre hommes et femmes au sein des ménages et des communautés ont-ils évolué du fait du projet ?

La dimension genre doit être intégrée dans cette analyse (signaler les différences entre les hommes et les femmes).

6.- MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

L'évaluation suivra une **approche participative et les dimensions genre – droits de l'Homme et protection de l'environnement seront prises en compte**. Compte tenu qu'il s'agit d'une évaluation finale et les caractéristiques de l'intervention, il est proposé d'utiliser une

méthodologie orientée vers le processus et les éléments structurels tout en complétant par une méthodologie basée sur les résultats.

Une approche d'évaluation orientée par la théorie du changement sera fortement appréciée.

Les évaluateurs doivent fournir aux parties prenantes du projet l'occasion de réfléchir sur leur travail. La participation des hommes et des femmes de différents âges sera assurée. L'évaluation doit se faire en étroite coordination avec l'équipe au Sénégal et de leurs politiques et objectifs respectifs ainsi qu'avec les groupes cibles impliqués dans le projet.

Les informations quantitatives et qualitatives seront combinées. De plus, l'évaluateur aura toutes les informations secondaires utiles pour l'évaluation qui ont été générées au long du projet par les entités exécutantes et par d'autres entités concernées.

Différentes techniques pour la collecte d'informations seront utilisées :

- Examen et analyse des documents liés au projet : partenariats entre les ONG et le CAIB, formulaires et reformulations, rapports de suivi et rapports d'organismes publics.
- Entretiens avec les gestionnaires de projet au siège et sur le terrain.
- Entretiens semi-structurés avec des informateurs clés.
- Groupes de discussion avec des représentants des groupes cibles.
- Observation directe.
- Techniques quantitatives (analyse de données, enquêtes de mesure, etc...) pour répondre aux questions qui exigent des données chiffrées.
- D'autres techniques de recherche sociale.

L'évaluation durera au maximum d'un mois et demi, le plan de travail comprend les phases suivantes (l'équipe d'évaluation peut adapter le plan en fonction de la méthodologie proposée) :

1. Étude préalable (7 jours)

Analyse de tous les documents afin de s'approprier des principales informations concernant l'intervention, réalisation de réunions techniques préparatoires au siège du projet à Guédé Village (villages de Kodith Diambo Souballo et Ngaolé) avec l'équipe de coordination du projet, de sorte que l'équipe d'évaluation puisse répondre aux questions suivantes :

- Connaître de façon claire l'objectif de l'évaluation et le contexte d'évaluation dans lequel elle est faite, y compris les sources et les conditions d'accès à l'information, et détecter les informateurs clés.
- Élaborer des questions clés grâce à des indicateurs et proposer des techniques appropriées pour la collecte de données.
- Affiner la méthodologie et les outils de collecte et de traitement des données.

Dans les 7 jours suivants au début de l'évaluation, l'équipe d'évaluation doit présenter une proposition de méthodologie qui doit être acceptée par CERAI/ Enda Pronat .

À la fin de cette phase, l'équipe d'évaluation présentera la matrice d'évaluation finale et les options méthodologiques retenues, ainsi que le calendrier de travail sur le terrain, c'est-à-dire le parcours qui sera réalisé, les personnes avec lesquelles il faut se réunir et le calendrier des

réunions.

2. Le travail sur le terrain (12 jours)

Au cours du travail de terrain l'information de qualité, quantitative et qualitative nécessaire sera collectée afin de répondre aux besoins d'information exprimés au paragraphe 4 «Portée de l'évaluation » et 5 «Critères d'évaluation » en utilisant les outils déjà conçus.

Le travail de terrain aura lieu Podor (siège Enda Pronat) et surtout dans la commune et villages d'intervention.

Au cours du travail de terrain l'évaluateur devra planifier et mener des réunions de restitution des résultats préliminaires avec le personnel de CERAI/ Enda Pronat . Il aura un soutien logistique de CERAI/ Enda Pronat et Enda Pronat pour la mise en œuvre des réunions, des ateliers, des entretiens, de la collecte et du traitement des données.

Une réunion avec l'équipe du projet locale sera réalisée le premier et dernier jour afin de:

- Discuter brièvement des conclusions préliminaires
- Valoriser l'apprentissage de l'organisation locale en matière d'évaluation
- Examiner les travaux de systématisation de l'information obtenue
- Valoriser le travail accompli par l'équipe d'évaluation

3. Élaboration du Rapport préliminaire et final (20 jours).

L'élaboration des rapports s'organisera comme suit :

- Systématisation des données, élaboration de conclusions, rédaction d'une première version du rapport final et remise à l'équipe de coordination du projet au Sénégal et (13 jours).
- Révision de la première version du rapport final par CERAI/ Enda Pronat (3 jours).
- Présentation du rapport final prenant en compte les commentaires du CERAI/ Enda Pronat (4 jours).

Le libellé du rapport final doit suivre les recommandations du paragraphe 7 du présent document. Une version du rapport final sera discutée par toutes les parties et un rapport final sera établi.

Les résultats des travaux d'évaluation doivent être soumis avec une distinction entre les données, les interprétations et les jugements. Des conclusions (conclusions de fait sur les critères et facteurs évalués), les leçons apprises (les relations de cause à effet entre les activités menées et les conclusions et recommandations) et des recommandations (suggestions pour améliorer l'effet de la cause et la conception logique de l'intervention seront présentés, information qui doit être implantée, etc.) seront présentées.

Plan de travail

Le plan de travail proposé pour l'évaluation est le suivant, il est susceptible d'être modifié et / ou adapté aux propositions de l'équipe d'évaluation :

ACTIVITÉ	MOIS 1			MOIS 2		
PHASE DE PRÉPARATION (7 jours)						
Revue de la documentation disponible						
Entretien avec les responsables du projet						
Définition des indicateurs, questions clés et guides d'entretien						
Proposition méthodologique de l'évaluation pour validation par CERAI/ Enda Pronat						
Sélection des informateurs clés et des visites nécessaires						
PHASE DE TERRAIN (12 jours)						
Visites à la zone d'intervention						
Entretiens avec les directeurs et personnel technique et informateurs clés						
Ateliers de travail avec bénéficiaires et autres						
Réunion de restitution des résultats préliminaires avec les partenaires locaux et le personnel du CERAI/ Enda Pronat						
PHASE DE RÉDACTION DE RAPPORT (20 jours)						
Travail de bureau de systématisation de l'information collecté.						
Réunion de restitution du rapport						
Remise de la première version du rapport –13 jours						
Révision de la première version du rapport – 3 jours						
Remise du rapport final en prenant compte les commentaires de CERAI/ Enda Pronat – 4 jours						
PHASE de diffusion						

Produits attendus

1. **Première version du rapport:** devra contenir les principaux aspects de l'évaluation réalisée et une évaluation initiale des questions posées et des critères. CERAI/ Enda Pronat fera les commentaires appropriés sur cette version afin de parvenir à un consensus. Ce processus peut générer plus d'une version de rapport non définitif.
2. **Rapport final:** Le document final doit répondre à toutes les questions soulevées par l'équipe d'évaluation.
3. **Présentation des rapports finaux:** deux présentations de résultats seront menées aux dates spécifiées.

Il est attendu des évaluateurs :

- Procéder à un examen des questions ainsi que des critères choisis.
- Une amélioration des outils de collecte et de traitement des données, l'identification et entretiens avec des informateurs clés au siège et à la préparation du travail de terrain.
- Pendant le travail sur le terrain, des réunions devront être planifiées et organisées sur la restitution des résultats préliminaires avec les divers organismes liés à l'intervention, y compris les autorités et les institutions partenaires dans le pays concerné.

Documents et sources d'information

Liste de documents sur l'intervention à évaluer :

Document	Localisation
Accords de partenariat	CERAI/ Enda Pronat
Document de formulation, reformulation et annexes	CERAI/ Enda Pronat
Communications officielles avec CAIB	CERAI/ Enda Pronat
Documents stratégiques de Enda Pronat au Sénégal	CERAI/ Enda Pronat
Étude ligne de base	CERAI/ Enda Pronat
Rapports de suivi annuels du projet	CERAI/ Enda Pronat
Première version du rapport final du projet	CERAI/ Enda Pronat
Mémoires et registres	CERAI/ Enda Pronat
Documents et sources de vérification générés	CERAI/ Enda Pronat
Justification économique	CERAI/ Enda Pronat

Le cadre légal que doit suivre l'évaluation est la Politique d'Évaluation de la coopération Espagnole et la norme et législation de CAIB qui sont, en ce qui concerne ce projet :

- **Loi 38/2003 du 17 novembre**, générale sur les subventions, et **Décret royal (RD) 887/2006 du 21 juillet**.
- **Ordonnance AECID/1303/2005 du 27 avril**, réglementant les dispositions relatives aux subventions accordées aux organisations non gouvernementales de développement pour la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la coopération internationale au développement.
- **Résolution de la conseillère aux Familles et aux Affaires sociales** établissant l'appel à subventions destiné à financer des projets de coopération pour la transformation globale pour l'année 2024.
- **Décret 15/2018 du 8 juin**, relatif au régime spécial des aides extérieures en matière de coopération au développement et de solidarité internationale, ainsi qu'au Registre des organisations non gouvernementales de développement des Îles Baléares.
- **Loi 8/2023 du 27 mars**, relative à la coopération pour la transformation globale.

7.- STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION

Le rapport final d'évaluation ne doit pas dépasser 50 pages. Il sera accompagné d'un résumé exécutif avec les principaux résultats obtenus, d'un maximum de 5. Le rapport final devra être écrit où traduit à l'espagnol.

Après sa présentation sous forme électronique et une fois approuvé, l'équipe fournira la version définitive électronique signée du rapport final.

À titre indicatif, le tableau de matière du rapport final sera :

- **Résumé**
- **Introduction**
 - Antécédents et objet de l'évaluation.
 - Questions principales et critères d'évaluation.
- **Description résumée de l'intervention évaluée**
- **Méthodologie utilisée**
 - Méthodologie et techniques utilisées
 - Conditions et limites de l'étude.
- **Analyse de l'information collectée.**
- **Conclusion de l'évaluation** en relation avec les critères d'évaluation retenus.
- **Leçons apprises**, lesquelles ressortent des conclusions générales et indiquent les bonnes pratiques qui sont extrapolables et peuvent permettre d'améliorer les interventions en cours ou les futures interventions.
- **Les recommandations dérivées de l'évaluation** : organisées selon le critère choisi par l'évaluateur (court/moyen/ long terme, type d'activité, zone d'intervention...). Dans tous les cas, chaque fois que cela sera possible, il faudra mentionner le ou les acteurs à qui s'adresse la recommandation.

Annexes à inclure :

- Les TdR.
- Le plan de travail, la composition et la description de la mission.
- Méthodologie proposée, techniques et sources utilisées pour la collecte à l'information
- Révision documentaire : Liste des sources d'information secondaire.
- Entretiens : liste des informateurs, guides d'entretiens, transcriptions et notes,
- Enquêtes : modèles, données brutes et analyse statistiques
- Ateliers participatifs : rapport et produits obtenus
- Commentaires de différents acteurs si considérés pertinents dans les annexes ou dans le corps de texte selon la pertinence,
- Fiche résumée de l'évaluation, modèle CAD.

8.- EQUIPE D'ÉVALUATION

Cette mission sera conduite par deux experts (principal et assistant) de niveau BAC + 5 au moins dans les domaines de la gestion des projets, des sciences sociales, de l'agronomie, de l'environnement, de l'agroécologie ou un domaine similaire avec une personne ayant un profil technique (homme ou femme) et une personne ayant un profil social. Un de deux profils féminins fortement souhaité compte tenu de l'approche méthodologique du projet reposant sur des groupements féminins.

Il sera requis en plus :

- Expérience en développement rural avec des connaissances du contexte sahélien et de l'agroécologie et agriculture familiale de subsistance.
- Expérience sur les questions des rapports de justice sociale
- Être professionnel (le) et indépendant (e) d'esprit dans ses analyses.
- Excellente capacité rédactionnelle en français, ainsi que compétences en visualisation graphique
- La connaissance de la zone du projet et des langues locales serait un atout. Sinon, il sera nécessaire qu'un traducteur interprète parlant couramment les langues locales. Les dépenses liées au traducteur sont incluses dans le budget de l'évaluation.

Il est important que l'expert ait de bonnes aptitudes de communication en français, des capacités à faire

face à diverses situations et à travailler en équipe.

Les langues de travail sont l'espagnol (pour les documents de projet officiel), le français avec l'équipe de projet et avec les bénéficiaires les langues locales. La documentation produite par l'équipe d'évaluation sera rédigée en espagnol et en français. En cas de besoin de traduction du rapport en espagnol au français où à l'envers, les frais devront faire partie du budget global de l'évaluation.

La connaissance du contexte de la Vallée du Fleuve Sénégal, du Sénégal, et l'intégration de la thématique du rôle de la femme et du multiculturalisme dans l'ensemble du travail est nécessaire. L'expérience et le profil du groupe d'évaluation proposé seront évalués avant signature du contrat.

Le choix se fera sur la base de critères techniques et de qualité.

L'équipe d'évaluation informera à tout moment le comité de suivi de tout incident.

Le chef de l'équipe d'évaluation sera responsable de la planification du travail de terrain et d'assurer la participation des bénéficiaires à des ateliers sur le projet et à des entretiens semi-structurés.

9.-PRÉMISSSES DE L'ÉVALUATION ET PUBLICATION

Prémisses de l'évaluation

Les facteurs qui doivent nécessairement être à la base du comportement éthique et professionnel de certains membres de l'équipe de travail sont les suivantes :

- **Anonymat et confidentialité** : L'évaluation doit respecter le droit des personnes à fournir de l'information, tout en assurant son anonymat et sa confidentialité
- **Responsabilité** : Tout désaccord ou différence d'opinion qui pourrait surgir entre les membres de l'équipe ou avec les responsables de l'intervention sur les conclusions et/ou recommandations, doit être mentionnée dans le rapport. L'équipe devra soit soutenir toute affirmation faite, soit consigner son désaccord sur l'affirmation en question. Tout problème devra être immédiatement communiqué à la directrice du projet à CERAI/ Enda Pronat . Si ce n'est pas le cas, l'existence de ces dits problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour la justification de la non atteinte des résultats établis par le CERAI/ Enda Pronat dans les TdR.
- **Reconnaissance de l'information.** C'est le rôle de l'équipe d'évaluation d'assurer l'exactitude et la qualité des informations recueillies pour l'établissement des rapports, et, finalement, être responsable de l'information présentée dans le rapport d'évaluation. L'équipe d'évaluation doit assurer la qualité à tous les stades, au niveau technique, méthodologie, de travail de terrain, d'analyse des données, l'interprétation et rapport et recommandations. Si le travail n'a pas la qualité requise, le rapport ne sera pas accepté et le dernier paiement ne sera pas réalisé jusqu'à ce que les irrégularités soient corrigées.
- **Remise des rapports.** En cas de retard de livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est nettement inférieure à celle convenue avec CERAI/ Enda Pronat , le rapport sera renvoyé et le dernier paiement ne sera pas effectué jusqu'à ce que les irrégularités soient corrigées.

Droits d'auteur et publication de l'information

Le rapport d'évaluation externe finale, une fois validé CERAI/ Enda Pronat , partenariat local, sera propriété des deux entités et seules celles-ci pourront utiliser le résultat de ce travail, la reproduction et l'usage privé à condition de nommer les conditions de réalisation et l'auteur. En cas de retard dans la livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à l'accord, un système de sanctions et d'arbitrage qui doit être précisé dans le contrat sera établi.

10.- DÉLAIS POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION

La date et l'achèvement de l'ensemble de l'évaluation, le calendrier de livraison des produits, la remise du rapport final sont établies comme suit:

Le travail sera divisé entre travail de bureau et travail de terrain et la remise des résultats ne doit pas dépasser 45 jours au total après la signature du contrat :

- **Démarrage à partir du 1 septembre 2026 et finalisation avant 20 octobre 2026**, avec la remise des résultats finaux (les dates peuvent être adaptées en fonction de la proposition de l'évaluateur).
- Le budget de l'évaluation doit être estimé et fixé selon les clauses administratives correspondantes.

Les évaluateurs doivent soumettre, dans les 7 jours à compter de la signature de ce document, une proposition de méthodologie de l'évaluation pour l'acceptation par CERAI/ Enda Pronat . Cette proposition doit tenir compte à la fois de la phase de cabinet et du travail sur le terrain par l'observation directe, des entretiens avec des informateurs clés, des groupes de discussion, etc.

Après le travail sur le terrain, un rapport préliminaire (1 exemplaire papier et une électronique) doit être présenté à CERAI/ Enda Pronat dans les 13 jours naturels après le retour du travail de terrain.

Une fois examiné par le CERAI/ Enda Pronat, qui disposera de 3 jours pour faire ces commentaires, aura lieu une séance d'échange avec l'évaluateur pour des évaluations mutuelles. Une copie sera aussi envoyée au partenaire local pour l'incorporation de commentaires.

Une fois reçus les commentaires, l'équipe d'évaluation aura une période de 7 jours pour la livraison du rapport final (2 copies, une électronique en espagnol et une en français).

11.- BUDGET

L'évaluation dispose d'un budget de 4.573,47€ (équivalent à 3.000.000 FCFA) toutes taxes comprises, couvrant les honoraires de l'équipe d'évaluation, du traducteur, ainsi que les frais de transport, d'hébergement et de restauration et les autres dépenses engagées par les experts dans la conduite de l'évaluation. Ce budget inclut également la traduction du rapport final vers

l'espagnol. Ce montant est fourni à titre indicatif comme budget de départ : les propositions seront appréciées par le comité d'évaluation sur la base de la qualité de la proposition technique et de l'expérience de l'équipe proposée, au-delà de la seule considération budgétaire.

Un premier versement de 50% du budget sera fait à la présentation et à l'acceptation de la méthodologie proposée et un deuxième et dernier paiement à la livraison et l'acceptation du rapport final par CERAI/ Enda Pronat .

Les paiements seront effectués par virement bancaire et dans les deux cas seront fonction des services rendus.

12.- PRÉSENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE ET CRITÈRES DE VALORISATION

Les caractéristiques que doivent présenter les offres pour participer à cet appel d'offres sont les suivantes :

- Première page sur laquelle doit apparaître : Nom de l'entreprise ou de l'expert, Titre de l'évaluation et numéro de registre du projet.
- Contact de l'entreprise ou de l'expert individuel
- Offre technique comprenant :
 - CV détaillé des personnes de l'équipe d'évaluation au sein de l'entreprise (cas échéant)
 - CV détaillé de l'expert individuel (cas échéant)
 - Méthodologie proposée
 - Proposition d'une matrice d'évaluation que reflète :
 - les critères d'évaluation
 - les questions d'évaluation pour chaque critère
 - la source d'information pour chaque question
 - les outils et instruments de collecte de données
 - les indicateurs clés pour l'évaluation de la réussite de chaque critère.
 - Plan de travail
 - Estimation du budget pour la réalisation de l'évaluation qui inclut tous les coûts dérivés de la réalisation de l'évaluation ainsi que le mode de paiement.

Les points suivants seront valorisés :

- Incorporation dans la conception de l'évaluation d'une approche multi disciplinaire
- Méthodologie innovante et participative
- Techniques qui mettent en avant des données qualitatives et quantitatives
- Proposition avec une vision globale intégrant les différents facteurs
- Expérience de l'évaluateur en évaluation de projets de coopération et développement agricole
- Capacités techniques de l'équipe d'évaluateurs
- Prise en compte de l'approche genre

Critères d'évaluation de l'offre

CRITÈRES	VALEUR	FACTEURS	VALEURS FACTEURS
Expérience professionnelle	40%	Expérience vérifiable en évaluations similaires	10%
		Expérience en programmes d'évaluation-identification de genre, coopérativisme et/ où agroécologie	10%
		Expérience de la personne responsable de la mission au niveau de terrain	10%
		Connaissance du contexte de la zone, notamment Sénégal et Afrique de l'Ouest	10%
Profil de l'expert ou de l'équipe d'évaluation	30%	Formation supérieure universitaire : sciences sociales où agronomie	20%
		Formation en genre et où développement rural intégré	10%
Qualité et valeur technique de l'offre	30%	Valeur ajoutée aux objectifs des TdR	10%
		Valeur ajoutée à la méthodologie proposée dans les TdR	10%
		Amélioration budgétaire	10%

LIEU ET DÉLAIS DE PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Les offres devront être envoyées en indiquant dans le sujet du message : **Évaluation Projet CAIB 24/036-A**

aux adresses électroniques suivantes : thierno.sow@cerai.org; pronat@endatiersmonde.org

Date limite de présentation de l'offre : 10 août 2026 (24h00 heure Sénégal). Toutes les offres reçues seront analysées.

Communication de l'offre sélectionnée : 14 août 2026